

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## Les jeunes Mordus de nature à nouveau mobilisés pour des berges plus propres

**Châteauguay, le 1<sup>er</sup> septembre 2025** – Après une première corvée réussie en juillet, le camp de jour *Mordus de nature*, organisé par Héritage Saint-Bernard, a renouvelé l'expérience le mardi 26 août en réalisant une seconde activité de nettoyage des berges de la rivière Châteauguay. Cette nouvelle activité, toujours financée par le Gouvernement du Québec par l'entremise de l'OBV SCABRIC, a permis aux jeunes campeurs de poursuivre leur engagement environnemental tout en consolidant leur apprentissage sur la protection des milieux naturels.

Lors de cette corvée, ce sont 31 campeurs, accompagnés de 2 animateurs, 2 coordonnateurs et 1 bénévole, qui ont parcouru à pied un trajet d'environ 2,5 km dans le Parc de la Commune. Munis de gants et de pinces, les participants ont récolté l'équivalent de huit sacs de déchets, composés en grande majorité de mégots de cigarettes. Cette collecte a rappelé aux jeunes que même de petits objets abandonnés, souvent banalisés, ont un impact considérable sur les écosystèmes.

Comme pour la première corvée, cette initiative a pu voir le jour grâce à la contribution financière du Gouvernement du Québec, transmise via l'OBV SCABRIC. « Cette initiative s'inscrit dans la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable. Les organismes de bassin versant (OBV) et les tables de concertation régionales (TCR) sont les organismes désignés par le Gouvernement du Québec pour assurer la concertation nécessaire permettant aux acteurs du territoire de réaliser une planification des ressources en eau, des usages et des milieux qui leur sont associés. Cette planification vise à déployer des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable. Le ROBVQ est le regroupement des organismes de bassin versant reconnus par le gouvernement du Québec. »

Héritage Saint-Bernard remercie sincèrement le Gouvernement du Québec ainsi que l'OBV SCABRIC pour leur appui indispensable, sans lequel cette activité n'aurait pas été possible. Grâce à cette collaboration, une nouvelle portion de berges a retrouvé sa beauté naturelle et les jeunes campeurs repartent fiers d'avoir posé un geste concret pour l'environnement.

-30-

### À propos d'Héritage Saint-Bernard

Organisation environnementale à but non lucratif depuis près de 40 ans, Héritage Saint-

Bernard se positionne en tant qu'acteur régional dont la mission est la protection, la conservation et la mise en valeur de milieux naturels ainsi que l'offre d'activités éducatives et écotouristiques, en sensibilisant les citoyens face aux enjeux environnementaux et climatiques.

### **À propos de l'OBV SCABRIC**

L'Organisme de bassins versants de la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (OBV SCABRIC) est un organisme de bienfaisance et à but non lucratif, incorporé en 1993. Il est dédié à l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols des bassins versants de la zone Châteauguay. Il a pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) sur ce territoire.

### **À propos du Gouvernement du Québec**

Le gouvernement du Québec est l'instance dirigeante de la province de Québec, au Canada. Il est responsable de la gestion de l'environnement au travers du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP). Le MELCCFP joue un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles, la protection de la faune et la conservation des parcs.

**Source :** Pauline Druine  
Service des communications  
Héritage Saint-Bernard  
communications2@heritagebernard.qc.ca 450 698-3133 poste 230

*\* Les photos jointes à ce document peuvent être utilisées avec le crédit photo pour des articles en lien avec ce communiqué seulement. Toute autre utilisation des photos doit faire l'objet d'une entente avec le(s) photographe(s).*